

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1333

présenté par
M. Peiro
-----**ARTICLE 33**

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« à la présente section »

les mots :

« au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.